



HAL
open science

Quand la mise à l'écart est illusion : Tibère à Capri

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. Quand la mise à l'écart est illusion : Tibère à Capri. Mises à l'écart politiques, Laurent Lamoine; Julien Bouchet, Mar 2020, Clermont-Ferrand, France. pp.77-89, <10.4000/13i4g>. <hal-04107204>

HAL Id: hal-04107204

<https://hal.science/hal-04107204v1>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales



Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET



Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales

HISTOIRES CROISÉES

Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET



Maison des Sciences de l'Homme
4, rue Ledru - TSA 70402
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 34 68 09
publi.pubp@uca.fr
www.pubp.fr

Diffusion en librairie : FMSH Diffusion - en ligne : www.lcdpu.fr

Collection "Histoires Croisées"
CHEC, Clermont-Ferrand
ISSN : 1621-4102

Illustration de couverture :
Oscar Rex, C'est fini : Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, Musée de Malmaison
© RMN-Grand Palais (musée des châteaux de Malmaison
et de Bois-Préau) / image RMN-GP

ISBN (papier) : 978-2-38377-080-0
ISBN (PDF) : 978-2-38377-081-7
ISBN (ePub) : 978-2-38377-082-4
Dépôt légal : décembre 2022

Quand la mise à l'écart est illusion : Tibère à Capri

Laurent Lamoine

*Maître de conférences en histoire ancienne,
CHEC, Université Clermont Auvergne*

Résumé : L'empereur Tibère (14-37 apr. J.-C.) se retire à Capri de 27 à sa mort. Comment comprendre cette mise à l'écart de dix ans ? Un ensemble disparate d'interprétations ont forgé une légende noire fondée sur l'accusation de tyrannie et de dissimulation de perversions, ou sur l'expression de pathologies psychiatriques supposées, cette dernière piste ayant eu la préférence des ^{xix}e et ^{xx}e siècles. Depuis les années 1960, la recherche historique a fait progressivement un sort à ces explications préférant une approche politique débarrassée de la dénonciation du monarchisme de l'Empire. Le mirage de la conjuration de Séjan de 31, comme seule explication, confirmé, il reste le principe de gouvernement efficace, fondé sur une centralisation poussée à l'extrême avec Capri et sur la longévité de l'action publique du « second César », entré en politique dès la fondation du Principat par Auguste.

Mots-clés : Tibère, Séjan, Capri, légende noire, palais de gouvernement, performativité gouvernementale

Title: When sideline is an illusion: Tiberius in Capri

Abstract: Emperor Tiberius (14-37 AD) left Rome for Capri in 27 and stayed there until his death. How should this ten-year period on the sideline be interpreted? A set of diverse interpretations forged a dark legend based on accusations of tyranny and the hiding of perversions, or on the expression of supposed psychiatric pathologies, the latter option being favoured during the 19th and 20th centuries. From the 1960s onwards, historical research has progressively debunked these explanations, preferring instead a political approach ridden of the denunciation of the monarchism of the period of the Empire. Having disproved the idea of the conspiracy of Sejanus in 31 being the only explanation, we are left with the assertion of the efficiency of the government, a government based on an extreme centralisation of power in Capri, and with the longevity of public action under the “second Caesar” who started his political career at the beginning of the Principate founded by Augustus.

Keywords: Tiberius, Sejanus, dark legend, government palace, governmental efficacy

Dans son Escorial funèbre et solitaire, Philippe II était comme un aigle dans son aire¹.

Le sombre empereur perché comme un aigle solitaire sur son rocher de Capri².

Il peut paraître étrange d'associer ces deux citations que séparent plus d'un siècle (1869 et 1985), la nature des auteurs : le polygraphe Amédée Achard, ami d'Alexandre Dumas, et la spécialiste de la littérature latine Catherine Salles, professeure émérite de l'Université de Nanterre, et des livres : un recueil de souvenirs de voyages en Europe et une biographie historique, et les sujets traités : le fils de Charles Quint et celui de Livie. En fait, au-delà de toutes les différences entre ces deux personnages, il existe un dénominateur commun : les deux souverains ont été victimes d'une légende noire fondée en partie sur leur mise à l'écart volontaire du monde, dans des lieux à l'écart également : la *Villa Iovis* (la villa de Jupiter) sur l'île de Capri pour Tibère et l'Escorial pour Philippe II au cœur de la Castille (à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Madrid)³. Les deux hommes ont été accusés d'être des tyrans sanguinaires et dépravés par leurs adversaires, dissimulant leurs vices derrière une pseudo modération d'origine philosophique pour le Romain et une fausse piété catholique pour le Habsbourg, derrière la même morgue et gravité aristocratiques pour les deux hommes. La même historiographie, nourrie par la haine des empereurs-monde⁴, les a calomniés à propos du dépeuplement de leurs Maisons (les morts de Germanicus et de Don Carlos) et de l'impréparation de leur succession qui s'incarnerait dans les figures de l'empereur Caligula et du roi Philippe III. Dans le même temps, on a parfois reconnu aux deux monarques le fait d'être des tâcherons soucieux du bon gouvernement de leurs empires. Pour les deux, la science historique moderne n'a pas hésité également à chercher dans la psychanalyse les raisons de cette ambivalence supposée et de leur difficulté à faire oublier le divin Auguste pour le premier et Charles Quint pour le deuxième.

Si un saut de près de mille cinq cents ans ne m'a pas effrayé en rapprochant Tibère de Philippe II, c'est qu'il est difficile de trouver des parallèles dans l'histoire de Rome à cette installation de Tibère à Capri. Le dictateur Sylla déposa ses pouvoirs en 81/80 av. J.-C. pour se consacrer à l'écriture de

1. Amédée ACHARD, *La vie errante*, Paris, E. Dentu, 1869, p. 15.

2. Catherine SALLES, *Tibère le second César*, Paris, R. Laffont, 1985, p. 9.

3. Fernando CHECA CREMADES, « Felipe II en El Escorial: La representación del poder real », *Anales de Historia del Arte*, 1, 1989, p. 121-139, en particulier p. 128-130. Je remercie Natividad Planas de m'avoir suggéré d'approfondir la comparaison entre le Habsbourg et Tibère.

4. Patrick LE ROUX, « Conclusions. Les empire antiques et l'écriture de l'histoire », *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément 5, 2011, p. 179-189.

ses *Mémoires* dans sa villa de Campanie. S'il influençait encore la vie politique à Rome jusqu'à sa mort en 78, il ne disposait plus officiellement du pouvoir. La Maison dorée de Néron, aménagée après l'incendie de 64 apr. J.-C., a peut-être été pensée comme un microcosme mais elle est édifiée au cœur de Rome. Après une douzaine d'années à voyager dans l'empire, Hadrien se partage, à partir de 134 et jusqu'à sa mort en 138, entre Rome et la *Villa Hadriana* située à proximité de Tibur, à une trentaine de kilomètres de la capitale. Même si la villa est un résumé du monde parcouru par l'empereur, elle ne l'isole pas de Rome. Le refuge de Marc Aurèle, tout occupé à combattre les Barbares sur le Danube pendant la majeure partie de son principat (entre 166 et 180), est la rédaction de ses *Pensées*. Maximin (235-238), Gordien I^{er} et Gordien II (238) ou Valérien (à partir de 259) sont tenus éloignés de Rome, non de leur propre volonté, mais par la conduite de la guerre étrangère ou civile. En 305, Dioclétien et Maximien rejoignent des lieux de retraite mais ils avaient cru abandonner le pouvoir⁵. Romulus Augustule est relégué dans une villa du golfe de Baïes en 476 car il vient d'être déposé par Odoacre. Il semble bien difficile en effet d'inscrire les dix années de Tibère à Capri dans un continuum historique propre à l'histoire romaine. C'est pourquoi il est impérieux d'en venir aux faits et de jauger l'originalité de ceux-ci.

Les faits

Quand il succède à Auguste en 14 apr. J.-C. Tibère n'est pas un néophyte. Âgé de 56 ans, il corégnait avec Auguste depuis dix ans (depuis 4 apr. J.-C.) et avait derrière lui près de quarante ans de carrière politique et militaire (depuis sa prise de la toge virile en 27 av. J.-C.). Ses victoires en Germanie, en Rhétie, en Norique, en Pannonie et en Dalmatie lui ont valu le respect d'Auguste et une grande popularité parmi les soldats. Son avènement est en fait un non-événement, l'année 14 étant marquée plutôt par la consécration du divin Auguste. Treize ans après, en 26, alors qu'il est en déplacement en Campanie, Tibère décide de ne pas regagner Rome et s'installe en 27 dans la résidence impériale de Capri jusqu'à sa mort en 37. Il faut ajouter que Tibère avait déjà expérimenté en 21 un éloignement long de Rome, d'une année, laissant en partie les rênes du pouvoir à son fils Drusus César, son collègue au consulat cette année-là⁶. Ces dix années capréennes sont surtout connues aujourd'hui par le récit de Tacite et les allusions de Suétone, deux historiens de l'époque antonine⁷.

5. Cf. le chapitre d'Audrey Becker dans ce livre.

6. TACITE, *Annales*, III, 31.

7. TACITE, *Annales*, à partir du Livre IV, 57 (préparé par le § 41) jusqu'au Livre VI et Suétone, *Tibère*, 39-46, 51 et 60-62. Dion Cassius note l'événement (58, 1), mais il ne s'appesantit pas sur le caractère caprén des dix dernières années du principat de Tibère.

Capri est une île qui prolonge la péninsule de Sorrente et ferme la baie de Naples, à plus de 260 km au sud de Rome, donc à deux jours de marche de la Ville⁸. Elle appartient au patrimoine impérial depuis Octave-Auguste qui appréciait le séjour et s'y reposa avant de mourir à Nole⁹. Pourtant, Tacite présente l'île « comme une terre étrangère¹⁰ » et assurément sauvage, non seulement une citadelle inexpugnable, mais aussi un belvédère naturel exceptionnel qui bénéficiait d'un climat doux¹¹. Bien qu'il évoque les constructions nombreuses (au nombre de douze comme les divinités principales de l'Olympe), l'historien insiste sur un cadre qui aurait conservé sa rusticité, sa sauvagerie, offrant ainsi un cadre adéquat à l'expression du caractère dépravé et cruel de l'empereur¹². Suétone suit la même veine en faisant de Capri le lieu d'origine du déchaînement de la violence impériale (avec l'histoire du pêcheur supplicé) et un lieu d'exécution, les victimes étant jetées dans la mer et massacrées à coup de rames¹³. Déjà dans la *Vie d'Auguste*, Suétone avait noté que l'on avait découvert lors de travaux d'excavation des os fossiles de monstres très anciens dont la présence prouvait que le lieu était bien étrange¹⁴.

La recherche archéologique, initiée dès le XVIII^e siècle, a apporté un demi-démenti aux auteurs anciens. Si les paysages, des littoraux en particulier, peuvent être en effet spectaculaires, Tibère, et Auguste avant lui, ne passaient pas toutes leurs journées dans des grottes à assouvir des instincts primaires, mais jouissaient du confort de plusieurs villas palatiales dont la plus importante était en effet celle placée sous le vocable de Jupiter¹⁵. Les archéologues ont déterminé au moins quinze sites marqués par la résidence impériale¹⁶.

Flavius Josèphe, Tacite, Suétone et Dion Cassius rapportent plusieurs promesses de retour à Rome non tenues par l'empereur Tibère et plusieurs excursions en Campanie jusqu'au voisinage de la Ville, surtout après la chute du préfet du prétoire Séjan en 31, qui se seraient donc déroulées en 32/33, 35, 36 et 37, mais qui auraient évité à chaque fois Rome¹⁷. Suétone met en scène, à

8. <http://orbis.stanford.edu>.

9. SUÉTONE, *Auguste*, 98. Jean GAGÉ, « Tibère à Capri : histoire, légendes et thèmes astrologiques », *Revue des Études italiennes*, VIII, 1961, p. 5-6.

10. Olivier DEVILLERS, « Tibère à Capri dans les Livres IV et V des *Annales* de Tacite », in *Neronia IX. La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*, Bordeaux, Ausonius, 2014, p. 290.

11. TACITE, *Annales*, IV, 67, 2.

12. TACITE, *Annales*, IV, 1 (la débauche de l'empereur) et 21 (sa cruauté).

13. SUÉTONE, *Tibère*, 60-62.

14. SUÉTONE, *Auguste*, 72.

15. Clemens KRAUSE, « L'edificio residenziale di *Villa Jovis* », in Eduardo FEDERICO et Elena MIRANDA (dir.), *Capri antica dalla Preistoria alla fine dell'Età romana*, Capri, La Conchiglia, 1998, p. 225-240.

16. Roberta BELLI *et alii*, « Le "ville imperiali" », *Ibid.*, p. 179-223.

17. FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XVIII, 179 (en 36), Tacite, *Annales*, VI, 1 (en 32) et 39 (en 35), SUÉTONE, *Tibère*, 72 (en 37) et DION CASSIUS, 58, 21-24 (en 33).

la manière d'un dramaturge, la dernière tentative en 37. Alors que l'empereur pouvait apercevoir les murs de Rome, on vint le prévenir de la mort de son serpent domestique que des fourmis avaient dévoré. L'événement fut considéré comme un prodige et interprété comme une préfiguration du péril que la foule pourrait faire peser sur la personne de l'empereur qui préféra regagner Capri sans y parvenir car il fut saisi par la mort sur le chemin¹⁸.

Les historiens anciens insistent sur le caractère d'abri, de refuge, de Capri, une île protégée par la mer et des falaises à pic. Pendant le complot de 31, Tibère y serait resté à l'abri du *pronunciamento* de Séjan censé se dérouler à Rome, mais, d'après Dion Cassius, l'empereur aurait eu peur d'une attaque navale et aurait organisé sa fuite¹⁹. Selon Suétone, les neuf mois pendant lesquels la répression s'abattit sur les conjurés de 31 auraient vu Tibère calfeutré dans sa Villa d'Ion à Capri²⁰.

La mise à l'écart condamnée

Les dix dernières années du principat du « vieillard de Caprée » (José-Maria de Heredia²¹) ont fait couler beaucoup d'encre depuis l'Antiquité car elles semblent en contradiction avec l'idée que l'on se fait du pouvoir romain intrinsèquement lié au collectif de la cité, à une mise en scène qui réclame un large public de citoyens et de sujets, à commencer par celui de la capitale. L'absence du citoyen comme du magistrat du territoire civique, circonscrit aux lieux traditionnels du pouvoir, a toujours posé un problème aux Romains, même si la conquête a justifié des absences pour la juste cause, pour le service de la République²². En outre, le développement sous la République des candidatures *in absentia*, alors que les candidats sont absents de Rome lors des élections²³, et la création par Auguste de la préfecture de la Ville, effective en 5 apr. J.-C., qui commande aux cohortes urbaines et remplace l'empereur quand ce dernier est absent pour une longue durée de Rome²⁴, ont habitué les Romains à l'absence du Prince.

18. SUÉTONE, *Tibère*, 72.

19. DION CASSIUS, 58, 13.

20. SUÉTONE, *Tibère*, 65, 6.

21. *Les Trophées*, « Tranquillus » (1893).

22. CLAUDIA MOATTI, « Le traitement des absents à Rome à l'époque républicaine et au début de l'Empire : quelques considérations », in C. MOATTI, WOLFGANG KAISER et CHRISTOPHE PÉBARTHE (dir.), *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Bordeaux, Ausonius, 2009, p. 321-349.

23. ANDRÉ CHASTAGNOL, « Le fonctionnement de la préfecture urbaine », in *La Rome impériale. Démographie et logistique*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 111-119.

24. JUAN FRANCISCO RODRÍGUEZ NEILA, « Algunos problemas del sistema electoral romano », *Habis*, XVII, 1986, p. 349-368.

L'insularité du séjour tibérien est également une source de critique car, au-delà du caractère sauvage du territoire insulaire, l'île est un territoire associé dans l'imaginaire politique romain à la relégation ou à la déportation, c'est-à-dire à la mort civique qui pouvait être temporaire mais souvent définitive²⁵. Ironie de la situation tibérienne, l'empereur est dénoncé par Tacite et Suétone comme ayant « pratiqué assez abondamment l'exil dans les îles²⁶ », en particulier dans l'archipel des Cyclades pour les sénateurs, les membres de la *domus Augusta* bénéficiant d'une relégation sur les îles italiennes (Néron César, fils de Germanicus, à Ponza en 24, Agrippine l'Aînée à Pandataria en 29, île qui avait accueilli Julie, la fille d'Auguste, sa mère, en 2 av. J.-C.).

Il faut reconnaître que certains historiens modernes et spécialistes des auteurs anciens ont été très fidéistes et, à la suite de Tacite surtout, ont adopté l'idée d'une « rupture entre Tibère et les Romains », d'une « coupure avec le peuple de Rome », d'une « prise de distance par rapport aux sénateurs de Rome », tout cela dans une perspective de condamner la tyrannie du personnage qui est le grand thème de Tacite dès le Livre I des *Annales*²⁷.

Il faut être conscient en effet que les sources, c'est-à-dire pour l'essentiel Tacite et Suétone, organisent et relayent le procès à charge contre l'empereur. Si Suétone se complaît dans la description des vices et des actes de cruauté supposés de Tibère dont l'île de Capri est censée être le repaire, Tacite est plus subtile, même si l'historien a disséminé dans ses *Annales* tous les éléments qui vont servir à bâtir la légende noire de l'empereur. C'est lui, le premier, qui met en relation le séjour caprén avec son effacement de huit ans sous Auguste, de 6 av. J.-C. à 2 apr. J.-C., quand il avait laissé le devant de la scène aux petits-fils de l'empereur, Caius et Lucius César, adoptés par leur grand-père²⁸. Il s'était alors installé à Rhodes où il aurait vécu comme un Grec d'après Suétone²⁹ ; un « Grec » certes, mais un Romain entouré de Romains, disposant jusqu'en 1 av. J.-C. de la puissance tribunicienne et recevant la visite des hauts fonctionnaires nommés en Orient³⁰. Pour Tacite, ce fut à Rhodes que Tibère aurait expérimenté l'exil et conforté ses penchants pour la dissimulation et

25. Étienne WOLFF, « Ambivalence des îles dans la culture romaine : l'exemple de la vie de Tibère », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2008, p. 139-145 = (texte augmenté), « Ambivalence des îles dans la culture romaine », in Philippe GUIARD et Christelle LAIZÉ (dir.), *Expériences et représentations de l'espace*, Paris, Ellipses, 2012, p. 314-331 et Yann RIVIÈRE, « La relégation et le retour des relégués dans l'Empire romain (I^{er}-III^e siècles) », in *Le monde de l'itinérance [...] op. cit.*, p. 535-570.

26. Étienne WOLFF, art. cit., p. 142 et 317.

27. TACITE, *Annales*, I, 4. Ce sont des citations d'Olivier DEVILLERS, « Tibère à Capri dans les Livres IV et V des *Annales* de Tacite », art. cit., p. 287-296.

28. TACITE, *Annales*, IV, 57.

29. SUÉTONE, *Tibère*, 11.

30. VELLEIUS PATERCULUS, II, 99, 4.

la débauche³¹. Pour les deux historiens de l'époque antonine, il est clair qu'à Capri, comme à Rhodes, Tibère a tourné le dos aux affaires publiques³². Et Tacite d'insister sur le caractère peu politique de l'entourage de l'empereur lors de son arrivée à Capri en 27 : un seul sénateur, M. Cocceius Nerva, consul suffect en 21 ou 22 et surtout grand jurisconsulte³³, l'accompagne (il meurt en 33). Pour Tacite, Tibère est surtout entouré de gens de lettres grecs³⁴. Le poète Juvénal, contemporain des historiens, ajoute un « troupeau de Chaldéens », c'est-à-dire de mages et d'astrologues³⁵, dont le plus célèbre aurait été Tib. Claudius Trasyllus que Tibère aurait éprouvé dès son exil rhodien.

Conséquence de ce désintéret pour la cité, Tibère se serait laissé submerger par son nombrilisme, accentué aussi par le vieillissement du personnage (69 ans). Tacite privilégie dès lors une analyse psychologique à charge de Tibère, dans laquelle les Modernes vont s'engouffrer. C'est-à-dire que certains vont privilégier à l'analyse politique l'investigation quasi psychanalytique : Tibère souffrant au moins d'une propension à l'échec nourrissant une forte misanthropie, au plus d'une neurasthénie³⁶. Le territoire insulaire apparaît alors comme le seul refuge adapté : « le sombre empereur perché comme un aigle solitaire sur son rocher de Capri » proclame Catherine Salles³⁷.

Cette analyse psychanalytique a fait florès aux XIX^e et XX^e siècles, non sans connaître des retournements. Par exemple, l'historiographie allemande contemporaine de l'Empire allemand wilhelmien va promouvoir l'image d'un souverain incompris, mélancolique et rêveur, réfugié sur une île digne du Paradis perdu³⁸. Friedrich Nietzsche fait de Tibère, à la différence d'un Auguste ou d'un Néron qui sont satisfaits d'avoir « joué la comédie », un spectateur tourmenté du monde, angoissé à l'heure de sa mort de s'être trompé³⁹. En réaction à cet engouement wilhelmien, la France revancharde de la III^e République va insister sur la pathologie et les déviances supposées de Tibère qui

31. TACITE, *Annales*, I, 4.

32. TACITE, *Annales*, 67 et Suétone, *Tibère*, 41.

33. Il s'agit du grand-père de l'empereur Nerva (96-98). *PIR*², C, 1225.

34. TACITE, *Annales*, 58.

35. JUVÉNAL, *Satires*, X, 92-94 (*cum grege Chaldaeo*).

36. Pierre SOMVILLE, « Psychographie de Tibère », *L'Antiquité classique*, 71, 2002, p. 85-92 estime que Tibère est un « émotif rentré ».

37. Catherine SALLES, *Tibère le second César*, *op. cit.*, p. 9. L'auteure qualifie l'empereur « d'islomane » (p. 11).

38. Marie-France DAVID-DE PALACIO, « *Ecce Tiberius* », ou la réhabilitation historique et littéraire d'un empereur « décadent » (*Allemagne-France, 1850-1930*), Paris, Champion, 2006. Voir également les études d'Olivier DEVILLERS, « Tibère à Capri dans les Livres IV et V des *Annales* de Tacite », art. cit., p. 287-296 et séminaire de Lyon du 7 février 2017 : storioant.hypotheses.org/144.

39. Friedrich NIETZSCHE, *Le Gai Savoir*, I, 36 ([1882, 1887] trad. d'Henri ALBERT et de Marc SAUTET, Paris, 1993, p. 137).

devient une préfiguration de Guillaume II (1888-1918), le quasi second Kaiser (son père Frédéric III le véritable second Kaiser n'a régné que quatre-vingt-dix-neuf jours en 1888). Les excentricités de ses cousins Wittelsbach, Louis II, roi de Bavière (1864-1886) et Élisabeth d'Autriche († 1898), la célèbre Sissi, qui partagent avec lui le goût de l'isolement insulaire (Corfou pour Élisabeth d'Autriche et Guillaume II qui habitent successivement l'Achillion), fournissent à ses contempteurs des arguments supplémentaires de le confondre avec l'empereur romain « décadent ». L'île de Capri comme les îles fréquentées par ces monarques sont alors assimilées plus à Sodome qu'à l'Eden. L'affaire Eulenburg qui ébranle le Kaiser entre 1906 et 1908, dans laquelle on accuse le prince Philipp von Eulenburg de diriger une *camarilla* d'homosexuels accusée de déviriliser le monarque qui s'humilierait face à la France⁴⁰, nourrit justement en France la comparaison entre Guillaume II et le *Caprineus*.

Depuis ces temps de confrontation franco-allemande et d'instrumentalisation du Tibère de Capri, les études historiques ont fait un sort aux accusations de Tacite et surtout de Suétone. Jean Gagé a pu ainsi démontrer que les actes de cruauté et les vices prêtés à l'empereur étaient des réécritures de l'histoire dues aux milieux d'opposition qui ont métamorphosé en crimes les réminiscences mythologiques de la région de Capri et les pratiques astrologiques et philosophiques de Thrasyllus et de son âme-sœur capréenne⁴¹. Lucien Jerphagnon est revenu à son tour sur « l'univers de pensée » de Tibère, un homme cultivé, sans doute plus cultivé que le fondateur du Principat, dont il tenta de cerner l'univers philosophique. Son attachement à la gravité patricienne et son désir d'être modéré dans l'exercice du pouvoir (désir que Suétone lui reconnaît d'ailleurs⁴²) se marient ainsi au stoïcisme. Le Portique prône aussi un idéal ascétique qui intéresse Tibère et dont Capri peut apparaître comme le lieu de prédilection. Mais l'île peut être également l'endroit où la recherche de l'*otium*, du loisir qui apporte la sérénité de l'âme, cher aux épicuriens, peut aboutir. L'accusation de « ballets roses ou bleus » est d'ailleurs une « caricature de l'épicurisme » traditionnelle. Mais la référence au Portique et au Jardin ne peut épuiser la constellation philosophique que fréquentait l'empereur. Son amitié pour Thrasyllus, qui ne serait pas qu'un simple astrologue, lui aurait ouvert toutes les spéculations platoniciennes⁴³.

40. Nicolas LE MOIGNE, « L'affaire Eulenburg : homosexualité, pouvoir monarchique et dénonciation publique dans l'Allemagne impériale (1906-1908) », *Politix*, 71, 2005, p. 83-106.

41. Jean GAGÉ, « Tibère à Capri : histoire, légendes et thèmes astrologiques », *Revue des Études italiennes*, VIII, 1961, p. 5-43. Pierre SOMVILLE, art. cit., p. 89 estime que la débauche tardive de Tibère n'est pas à nier, car elle correspondrait à un « retour du refoulé émotionnel ».

42. SUÉTONE, *Tibère*, 29 et 67.

43. Lucien JERPHAGNON, *Les divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale, Les armes et les mots*, Paris, R. Laffont, 2012, p. 431-436.

L'analyse psychanalytique montre également ses limites, faute de disposer réellement d'éléments cliniques fiables. On a voulu aussi mettre sous cette bannière l'étude des rapports entre Tibère et sa mère Livie qui se seraient dégradés après la disparition de Germanicus, l'empereur n'ayant plus besoin de sa mère pour contrer son fils adoptif (son neveu) qui était aussi le petit-fils de Livie. On s'appuyait sur Tacite qui prétend que Tibère en s'installant à Capri fuyait sa mère qui aurait voulu continuer de compter au côté de son fils, arguant du fait que Tibère lui devait tout⁴⁴. Suétone et Dion Cassius suivent cette analyse⁴⁵. En fait, on ne pourra jamais totalement comprendre le statut de Livie, adoptée par Auguste par testament, devenue alors Iulia Augusta, prêtresse de son divin époux, baignant dans un halo religieux sans précédent. Dès 21, elle est intégrée aux prières des Frères Arvales, en 22, le Sénat vote des jeux pour son rétablissement, en 23, elle peut s'asseoir parmi les vestales au théâtre⁴⁶. Il est difficile d'imaginer que la retraite à Capri ait suffi à contrer un tel pouvoir ou une telle influence. Il y a beaucoup de misogynie chez Tacite qui règle son compte à Livie dès le début des *Annales* en la qualifiant de fléau fatal à l'État comme à la Maison impériale⁴⁷. Mais l'historien a débusqué un autre mauvais génie : le préfet du prétoire Séjan.

Séjan en trompe-l'œil

Encore une fois, nous sommes tributaires du récit de Tacite, mais à l'écueil de la reconstruction taciteenne s'ajoute celui de la perte du Livre V qui racontait la chute du préfet du prétoire, dont Dion Cassius est sans doute en partie tributaire. Il semble certain cependant que l'historien a reconstruit toute la geste de Séjan à partir de l'échec de son action en 31 après que l'on ait dénoncé à l'empereur un complot. Séjan devient donc un parvenu, manipulateur et comploteur, qui aspire à l'Empire. On comprend que, dans ce schéma narratif, il soit l'aiguillon principal de la mise à l'écart de Tibère. Pour parvenir à ses fins, Séjan aurait œuvré à dépeupler la Maison impériale (empoisonnement de Drusus, le fils de Tibère, en 23, relégation d'Agrippine, la veuve de Germanicus, et de leurs fils Néron César et Drusus III, en 29) et aurait donc poussé le vieil empereur à s'isoler loin de Rome et à abandonner les affaires de l'État⁴⁸. Comme l'écrit Dion Cassius, Séjan se serait pensé empereur et aurait circonscrit Tibère au rôle de gouverneur de Capri⁴⁹ ! La seule résistance de Tibère aurait été son refus d'accorder à son préfet du prétoire

44. TACITE, *Annales*, IV, 57.

45. SUÉTONE, *Tibère*, 51 et DION CASSIUS, 57, 12, 6.

46. TACITE, *Annales*, IV, 16.

47. TACITE, *Annales*, I, 10, 4.

48. TACITE, *Annales*, IV, 41.

49. DION CASSIUS, 58, 5, 1.

la main de Livilla, veuve de son fils Drusus, en 25⁵⁰. Tacite rapporte un fait qui se serait déroulé en 26 dans la grotte qui servait de *triclinium* dans la villa de Sperlonga : Séjan aurait protégé de son corps Tibère alors que des rochers tombaient du plafond de la grotte⁵¹. Cet acte, que l'historien ne parvient pas à qualifier de courageux, aurait livré totalement l'empereur entre les mains du préfet du prétoire.

L. Aelius Séjanus (Séjan) est préfet du prétoire avec son père L. Séius Strabo en 14 apr. J.-C., puis il exerce seul le commandement des cohortes prétoriennees quand son père est transféré en Égypte⁵². Il a donné ses lettres de noblesse à la fonction inventée seulement en 2 av. J.-C., en particulier en étant à l'initiative de la construction du camp fortifié des prétoriens sur le Viminal entre 21 et 23, ce que reconnaît, non sans sarcasme, Tacite⁵³. Contrairement à une idée reçue, suggérée par Tacite, il n'est pas si éloigné que cela en dignité de la famille impériale : certes avec son père ils sont issus d'une famille équestre dont le berceau est Volsinies en Étrurie⁵⁴, mais son oncle est le sénateur Q. Iunius Blaesus, consul suffect en 10 apr. J.-C. et proconsul d'Afrique en 21-22 qui reçut les ornements du triomphe pour avoir combattu le rebelle Tacfarinas⁵⁵. On sait par Tacite que Séjan avait fait partie de l'état-major de Caius César, puis de celui de Tibère⁵⁶. Il est clair que ce dernier a fait la carrière de Séjan et lui a accordé la dignité sénatoriale. En 20, Tibère lui octroie les insignes de la préture. En 26, en Campanie, puis en 27, à Capri, il accompagne l'empereur avec lequel il est consul en 31 alors qu'il est rentré à Rome. En 28, Séjan est honoré d'une statue à l'identique de Tibère par le Sénat⁵⁷. L'éloge du personnage que Velleius Paterculus livre dans son *Histoire romaine* est en accord avec ces faits⁵⁸. Jean Hellegouarc'h a bien montré qu'à travers cet éloge l'historien met en relief les « hommes nouveaux » dont les vertus pratiques sont très utiles à l'Empire⁵⁹. Tacite le

50. TACITE, *Annales*, IV, 39-40. Mais il est possible, d'après Dion Cassius (58, 3, 9), qu'il ait finalement réussi à épouser la veuve de Drusus ou la fille de celle-ci, une Julie, Emmanuel LYASSE, *Tibère*, Paris, Tallandier, 2011, p. 160-161.

51. TACITE, *Annales*, IV, 59.

52. *PIR*², A, 255.

53. TACITE, *Annales*, IV, 2.

54. Mireille CORBIER, « La famille de Séjan à Volsinii : la dédicace des *Seii, curatores aquae* », *MEFRA*, 95, 1983, p. 719-756, Augusto FRASCETTI, « L'«irresistibile ascena» di L. Seius Strabo », in André CHASTAGNOL *et alii* (dir.), *Splendidissima Civitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 101-117.

55. *PIR*², I, 738.

56. TACITE, *Annales*, IV, 1.

57. TACITE, *Annales*, IV, 2, Suétone, *Tibère*, 65, 1 et DION CASSIUS, 57, 21.

58. VELLEIUS PATERCULUS, II, 127-128.

59. Jean HELLEGOUARC'H, « L'«éloge» de Séjan dans l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus », *Histoire et historiographie – Cléo (Caesardunum XVb)*, Paris, Les Belles Lettres, 1980, p. 143-155.

reconnaît d'une certaine manière quand il rapporte le rôle du préfet du prétoire dans la réduction de l'incendie de 22 au seul théâtre de Pompée ou dans l'incident de Sperlonga⁶⁰.

Que Séjan ait fomenté une conjuration en 31, il n'en existe pas de preuve solide comme l'a très bien établi Isabelle Cogitore en 2002, suivi par Jérôme Sella en 2020⁶¹. La fragilité des témoignages de l'accusation peut laisser penser que la prétendue conjuration de Séjan cache plutôt des opérations d'épuration des cercles du pouvoir, orchestrées par Tibère qui n'aurait pas voulu perdre la main sur l'organisation de sa succession promise à Caligula, le dernier fils de Germanicus non encore emprisonné ou relégué (il est à Capri), et peut-être à Tibérius Gemellus, le petit-fils de Tibère (le fils de Drusus César). Séjan, qui de commensal de Tibère serait devenu un instrument du Prince contre Agrippine et ses fils aînés, serait devenu inutile alors que la veuve de Germanicus et ses rejetons étaient éliminés. Il pouvait être alors sacrifié sur l'autel de la concorde familiale, en octroyant sa tête à Antonia la Jeune, la grand-mère de Caligula, connue dans la vulgate de l'affaire pour avoir dénoncé Séjan à Tibère, d'après Flavius Josèphe⁶².

Séjan ne peut donc pas être l'homme qui aurait conduit Tibère à se détourner des affaires publiques. L'historiographie la plus récente a bien établi que l'empereur n'a jamais « perd[u] de vue la gestion de l'Empire⁶³ ». On peut même considérer qu'avec Tibère l'administration impériale a atteint son rythme de croisière avec un ralentissement du turn-over des cadres que Tacite a interprété bien entendu comme une indifférence aux problèmes de l'Empire. Tibère est parfaitement informé des débats au Sénat comme des événements aux confins de l'empire (la révolte des Frisons en 28 ou la menace parthe après 31 par exemple). Il reste le chef de la *domus Augusta* qu'il contribue à façonner (le mariage d'Agrippine la Jeune avec le père de Néron en 28) et dont il peut compter sur la fidélité comme le prouve celle d'Antonia la Jeune⁶⁴.

Dans leurs interprétations des vestiges des villas impériales de Capri, les archéologues ont insisté sur le caractère de « palais de gouvernement » de ces résidences, en particulier de la *Villa Iovis*⁶⁵. Cette dernière, jouissant

60. TACITE, *Annales*, III, 72 et IV, 59.

61. Isabelle COGITORE, *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conjurations*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 212-228 et Jérôme SELLA, *Tenir le loup par les oreilles. Prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome impériale des premiers siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, p. 90-93.

62. FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XVIII, 182.

63. Robert TURCAN, *Tibère*, Paris, Les Belles Lettres, 2017, p.175.

64. *Ibid.*, p. 175-184.

65. Clemens KRAUSE, « L'edificio residenziale di *Villa Iovis* », art. cit., p. 237-238.

d'une position panoramique à près de 334 m, allie sur près de 7 000 m² les fonctions de résidence et de centre de pouvoir. La Villa de Jupiter est également un lieu où le pouvoir impérial se montre et se met en scène, bien loin de l'idée d'un repaire solitaire. Même si les structures dégagées ne sont pas toujours aisées à interpréter, le palais semble bien multiplier les promenades, les salles de réception dont certaines pour le banquet, des thermes et peut-être un théâtre. La *Villa Iovis* est construite progressivement depuis Auguste avec sans doute une accélération sous Tibère, concomitamment aux travaux qui concernaient la résidence du Palatin à Rome⁶⁶. Il faut sortir d'ailleurs du raisonnement, induit par la légende noire tibérienne, qui oppose les deux centres de pouvoir et les considérer comme complémentaires. D'après Clemens Krause, l'organisation de la *Villa Iovis* tire son origine du croisement de l'expérience de la villa tardorépublicaine, et singulièrement de la villa maritime, et de celle du palais royal hellénistique avec péristyle (comme celui des rois de Macédoine à Aigai-Vergina)⁶⁷. Dégagée et fouillée depuis l'extrême fin du XVIII^e siècle (même s'il faut attendre les travaux d'Amedeo Maiuri dans les années 1930 pour connaître la quasi-intégralité du site), la *Villa Iovis* et ses sœurs ont intégré le « Grand Tour » de la jeunesse des élites européennes des XIX^e et début XX^e siècles, qui venait contempler non seulement des ruines admirables mais aussi des lieux où s'exerçait le pouvoir de l'empereur.

Tacite insiste quant à lui sur le gouvernement par la lettre que pratique Tibère depuis Capri ; pour l'historien, il s'agit encore de vilipender le tyran dont les missives, au Sénat en particulier, souvent déconcertantes, entretendraient un climat de peur dans une Rome minée par l'usage abusif de la loi de majesté. Débarrassés des préjugés tacitéens, les historiens remarquent que ces échanges de courrier témoignent surtout d'un appareil d'État et de communications publiques performantes⁶⁸. Fernando López Sanchez va même plus loin dans la réhabilitation de ce temps de Capri en révélant, à partir d'une étude précise des émissions monétaires à thèmes militaires et navals, découvertes sur le pourtour de la Méditerranée occidentale, l'importance de la flotte de Misène et, comme aboutissement, le choix de Capri comme « poste de commandement » étant donné la position stratégique de l'île⁶⁹.

66. Manuel ROYO, *Domus imperatoria. Topographie, formation et imaginaire des palais impériaux du Palatin*, Rome, École française de Rome, 1999.

67. Clemens KRAUSE, « L'edificio residenziale di *Villa Iovis* », art. cit., p. 225-240.

68. Pierre COSME, *L'année des quatre empereurs*, Paris, Fayard, 2012.

69. Fernando LÓPEZ SANCHEZ, « Tibère à Capri et la flotte impériale de Misène », in *Neronia IX. La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*, op. cit., p. 259-270.

Finalement, l'installation de Tibère à Capri pourrait apparaître comme l'aboutissement d'une histoire commencée dès l'après-Actium avec Auguste. La mise à l'écart caprénne n'est donc pas une absence, mais bien un mode de gouvernement rendu possible par la longévité de l'action publique de Tibère depuis les années 20 av. J.-C. L'interprétation négative, formulée surtout par Tacite, transforme ce temps de Capri en moment de dérèglement par rapport à l'idéal de la cité. En fait, ce que reproche l'historien aux Romains du début du Principat et peut-être à ses propres contemporains c'est la nouvelle donne quant à la distribution de la faveur par le Prince qui s'est affranchie du *mos maiorum*, des liens gentilices et clientélares traditionnels, des lieux hérités de la République. Sans faire disparaître la dignité acquise par le *cursus honorum* et la carrière publique, l'adulation du Prince, même absent, le quasi-monopole de la faveur qu'il exerce, dans des lieux et des cadres (je pense à la *domus*) nouvellement acquis à la politique mais éloignés du Forum, métamorphosent la cité. C'est en quelque sorte la modernité de Tibère qui apparaît alors, lui que l'on considère quelquefois comme un homme du passé, une modernité que j'avais pu déjà éprouver en étudiant la restauration du temple de la Concorde par Tibère entre 7 av. J.-C. et 10 apr. J.-C.⁷⁰ et son comportement pendant la révolte de Sacrovir en 21⁷¹. Dans ces deux textes, j'avais déjà pu me rendre compte de la propension de Tibère à surprendre, en transformant la restauration du temple en plaidoyer claudien et tibérien et l'apparente immobilité et la passivité du pouvoir impérial (empêchant même son fils Drusus César de se rendre en Gaule) de 21 en désaveu redoutable des événements gaulois.

70. Laurent LAMOINE, « Tibère "restaurateur" du temple de la Concorde sur le Forum (entre 7 av. et 10 apr. J.-C.) », in Yves PERRIN (dir.), *Architecture, décorum et mise en scène du (des) pouvoir(s) de l'Antiquité à nos jours. Comment l'Ancien produit du Nouveau ?*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, p. 57-69.

71. Laurent LAMOINE, « Le corps du rebelle Sacrovir, de l'ostentation à l'immolation (21 apr. J.-C.) », in Jean-Claude CARON, Natividad PLANAS et L. LAMOINE (dir.), *Entre traces mémorielles et marques corporelles. Regards sur l'ennemi de l'Antiquité à nos jours*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2014, p. 43-60.

Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales

Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET

HISTOIRES CROISÉES

Les mises à l'écart et les exclusions constituent un objet d'étude encore négligé par l'historiographie du politique, de même que la caducité de l'acteur public.

Cet ouvrage a vocation à déterminer les sources de l'historien sur le sujet, mais également les différents dispositifs de mises à l'écart et de critiques du pouvoir en des configurations de périphéricité voire de marginalisation. On se demandera, aussi, si la critique du pouvoir a toujours été fonctionnelle : l'accusation de caducité a-t-elle donné des résultats (l'élimination de l'homme politique), ou l'acceptation d'être un homme du passé a-t-elle permis à cet homme de durer, de revenir, de laisser quelque chose, une trace ? Cette catégorie a-t-elle offert aux observateurs, aux historiens, des clefs réelles, des outils d'analyse ou de reconstruction ?

L'approche diachronique choisie ne consiste pas en la juxtaposition de cas depuis l'Antiquité jusqu'aux temps contemporains, mais plutôt en la recherche des mises en regard entre les périodes, dans une appréhension sereine des trans-historicités.

Onze auteurs ont accepté de participer à ce livre organisé autour de trois axes : une première partie aborde les mises à l'écart politiques comme un mode de gouvernement. Une deuxième partie porte sur la translation du pouvoir en influence, celle-ci étant considérée comme un antidote à l'usure/la mise à l'écart. Une troisième partie étudie, enfin, les relations dialectiques entre les conditions du ressourcement, les possibilités du retour, et parfois l'impératif de l'oubli.

Laurent LAMOINE est maître de conférences en histoire ancienne à l'Université Clermont Auvergne.

Julien BOUCHET est docteur en histoire contemporaine et chargé d'enseignement à l'Université Clermont Auvergne.



12 euros TTC
ISBN : 978-2-38377-081-7

